

Conseil en retraite Retraite anticipée

Est-ce que je peux me permettre de partir en retraite anticipée?

Le présent mémorandum vous aidera à trouver la bonne réponse à cette importante question. Un entretien conseil global chez Raiffeisen vous apportera la certitude d'avoir pris la bonne décision.

Les sondages le montrent: près d'un actif sur deux souhaite partir en retraite anticipée. Pourtant, cette décision est coûteuse, et tout le monde ne peut se la permettre. Songer à la retraite anticipée nécessite une connaissance précise du montant des revenus et des dépenses à venir afin d'identifier toutes lacunes de revenus et de les combler à temps.

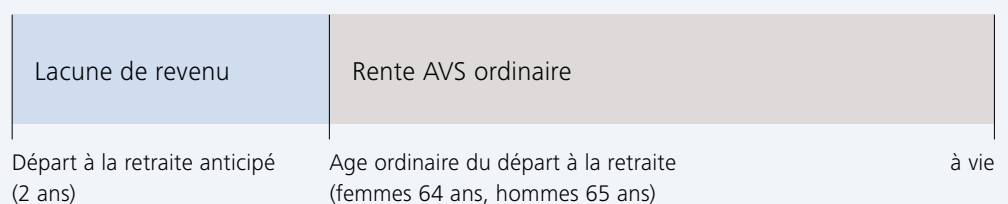
Lacunes de revenus dans le 1^{er} pilier

Pour l'obtention des prestations du 1^{er} pilier (rente AVS), vous avez deux possibilités en cas de retraite anticipée:

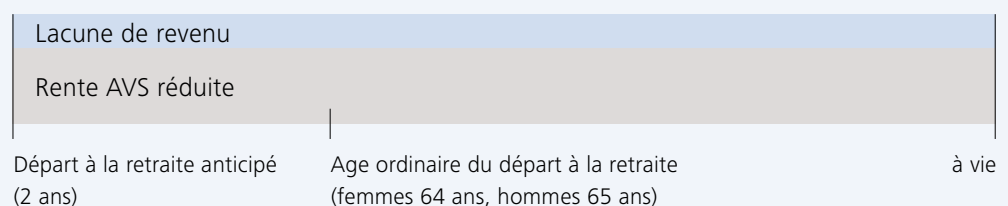
- Vous présentez votre demande AVS au plus tard trois mois avant votre 64^e anniversaire (pour les femmes) ou votre 65^e anniversaire (pour les hommes) et percevez votre rente AVS ordinaire.
- Vous demandez un versement anticipé de l'AVS et percevez au plus tôt deux ans avant l'âge ordinaire de retraite une rente AVS réduite à vie.

Les deux variantes présentent des lacunes de revenus à financer par vos fonds propres.

Retraite anticipée de 2 ans sans perception d'AVS anticipée



Retraite anticipée de 2 ans avec perception d'AVS anticipée



En cas de retraite anticipée, il convient d'anticiper les montants de l'AVS, les prestations des caisses de retraite et les fonds de prévoyance privés.

Nous vous assistons volontiers pour répondre à cette question.

Les cotisations AVS doivent être acquittées jusqu'à l'âge ordinaire du départ à la retraite, même si les prestations AVS sont perçues par anticipation et réduites.

Réduction des prestations de la rente AVS en cas de versement anticipé

La rente AVS peut être perçue un ou deux ans avant l'âge ordinaire de la retraite. Toutefois, son montant est réduit de 6,8 % par année d'anticipation. L'exemple suivant montre comment calculer la réduction de la rente AVS en cas de versement anticipé:

Hypothèses

Rente AVS ordinaire	CHF 28'440.–
Versement anticipé	2 ans
Réduction	13,6 % (2x 6,8 %)
Rente AVS réduite en cas d'anticipation	CHF 24'572.–
Réduction des prestations en raison du versement anticipé	CHF 3'865.– par an ou CHF 322.– par mois

Obligation de cotisation AVS

Quoi qu'il en soit, les cotisations AVS doivent être acquittées jusqu'à l'âge ordinaire du départ à la retraite, même si les prestations AVS sont perçues par anticipation et réduites. Le montant des cotisations dépend du revenu acquis sous forme de rente et du patrimoine, et peut s'étendre de CHF 496.–* à CHF 24'800.–*.

Dans tous les cas, contactez votre agence AVS et remplissez une inscription pour les personnes non actives. Il ne suffit pas que le partenaire verse le double du montant minimum (CHF CHF 992.–*) car en tant que personne non active, vous êtes susceptible de devoir cotiser davantage.

* Valeurs 2020

Le règlement de votre institution de prévoyance et le certificat de votre caisse de pension vous renseignent sur les possibilités à votre disposition en matière de retraite anticipée.

Prestations des caisses de pension en cas de retraite anticipée

Chaque caisse de pension peut décider comment elle structure ses modèles de retraite anticipée. Bon nombre de règlements prévoient une retraite anticipée fixée par la loi au plus tôt à l'âge de 58 ans. Très fréquemment, des modèles de retraite partielle sont proposés pour permettre un départ progressif du monde du travail.

En cas de retraite anticipée, les prestations de la caisse de pension sont échues à la sortie de l'activité professionnelle. De ce fait, le capital de vieillesse est moins important que pour un départ en retraite normal, et en plus, un taux de conversion plus faible s'applique, puisque la rente est versée pour une période plus longue. La meilleure solution consiste à faire calculer par la caisse de pension la rente corre-

spondante en fonction du modèle de retraite anticipée choisi. La rente réduite ne peut être améliorée que par des rachats supplémentaires à la caisse de pension.

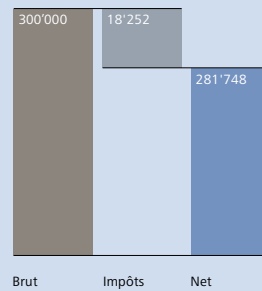
Quelques caisses de pension proposent en outre une rente transitoire destinée à compléter la rente de la caisse de pension pendant la période de retraite anticipée au sens du 1^{er} pilier manquant. La structure appliquée diffère toutefois d'un règlement à l'autre. Le cas échéant, l'employeur soutient financièrement les processus de retraite anticipée, ou bien l'employé peut lui-même, au moyen de cotisations complémentaires pendant son activité lucrative, financer d'avance sa rente transitoire.

Prévoyance privée pour combler les lacunes de revenus

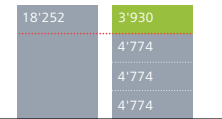
Les coûts d'une retraite anticipée ne doivent pas être sous-estimés et, dans la plupart des cas, les prestations des 1^{er} et 2^e piliers sont insuffisantes. Il est donc important de pouvoir recourir à l'épargne. Les fonds issus de la prévoyance privée, du 3^e pilier, sont particulièrement adaptés à cette fin. Ces fonds sont accessibles au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite.

Les versements du pilier 3^a sont imposés séparément du reste du revenu à un taux réduit préférentiel. L'échelonnement des versements permet, selon le canton, de réaliser des économies d'impôts notables. Le schéma suivant présente un exemple d'économie d'impôt entre un versement unique et des versements échelonnés.

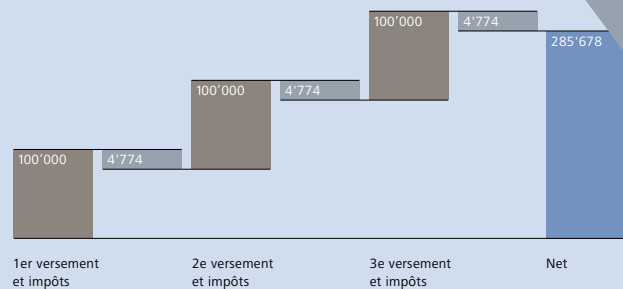
Versement unique*



Comparatif des impôts



Versement échelonné*



* Zurich, mariée

Conseil personnalisé

Tous les sujets importants sont reliés les uns aux autres: les revenus, les dépenses, les dettes, les risques, les impôts et les questions relatives au droit de succession. Tout doit être examiné ensemble. Dans l'optique d'un départ à la retraite anticipée, il est impératif que ces sujets soient traités au préalable. Soyez sûr et certain d'avoir pris maintenant les bonnes décisions en matière de prévoyance grâce au conseil global que vous propose votre Banque Raiffeisen

Vous obtiendrez de plus amples informations:

- auprès de votre conseiller Raiffeisen
- sur Internet sous www.raiffeisen.ch/retraite
- par téléphone auprès de votre Banque Raiffeisen

Si le financement de la retraite anticipée n'est pas totalement garanti malgré une bonne planification, il est également possible d'envisager une réduction progressive de la charge de travail. Outre l'avantage financier, cela peut contribuer à quitter le monde du travail en douceur.

Planification anticipée

Les solutions et les combinaisons des 1^{er}, 2^e et 3^e piliers sont très diverses. Afin que toutes les démarches requises soient prises à temps et qu'un plan d'action personnel puisse être établi, il est important d'étudier le sujet de façon approfondie. Plus tôt vous consultez le conseiller de votre Banque Raiffeisen, plus vous disposez de possibilités, pour réduire vos charges fiscales.

Conseil:

La retraite anticipée met aussi fin à l'assurance-accident obligatoire de votre employeur. Selon l'art. 3 al. 3 LAA, vous avez la possibilité de souscrire une prolongation d'assurance par convention auprès de votre dernier employeur, ce qui vous permet de bénéficier de la protection d'assurance pendant au maximum 180 jours en cas d'accident.

Mention légale

Ceci n'est pas une offre. Les contenus publiés dans cette documentation le sont exclusivement à titre d'information. Ils ne constituent pas une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation et ne peuvent donc remplacer un conseil à la clientèle. Ce mémorandum a été élaboré par Raiffeisen Suisse société coopérative et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives en vue de garantir l'indépendance de l'analyse financière» émises par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas au présent mémorandum.